

Patrick VERSPIEREN

## Le don d'organes au carrefour de questions délicates

**M01J (6h)** • Samedi 30 mars  
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

**G**âce aux progrès réalisés depuis 35 ans, les greffes d'organes permettent à bien des personnes d'échapper à la mort ou de bénéficier d'une nette amélioration de leurs conditions de vie.

Le nombre de greffes augmente chaque année, mais les listes d'attente continuent à s'allonger. Cela pousse des hommes politiques à chercher à passer outre aux obstacles rencontrés. Le souci et le respect des personnes concernées, malades en attente de greffe, donateurs potentiels, familles, professionnels de santé, exigent plutôt de s'interroger sur cette pratique sociale qu'est le transfert d'un organe humain d'un corps à un autre, et d'examiner sérieusement les manières de procéder, les interrogations qui s'élèvent de bien des côtés, et l'information à donner à la population.

Après avoir été longtemps très réservé, le corps médical français incite désormais au don d'organe entre personnes vivantes. Indéniablement généreux, un tel don mérite d'être encouragé à condition de veiller non seulement à la sécurité sanitaire, mais aussi à la gratuité et à la liberté d'un tel geste.

Le don d'organe *post-mortem* pose encore plus de questions. La reconnaissance de l'état de «mort encéphalique» comme critère de la mort de la personne est contestée dans certains pays. Il serait sage d'entendre les questions posées et de les examiner, pour ne pas être pris au dépourvu le jour où elles surgiront dans le débat public.

Difficile, et même passionnelle, est devenue en France la question des consentements ou des absences d'opposition au prélèvement, et de la place à reconnaître à la volonté du donneur et aux membres de la famille, comme l'ont montré les débats qui ont entouré la préparation de la loi du 26 janvier 2016

Désormais des organes peuvent être prélevés sur des personnes en état «d'arrêt cardiaque et respiratoire persistant», ce qui exige une grande vigilance éthique, spécialement lorsque l'arrêt cardiaque est précédé d'une décision d'arrêt de traitement (Catégorie III de Maastricht).

Il est capital d'aborder sérieusement toutes ces questions, de manière à veiller à ce que la greffe d'organe demeure un véritable service de l'humanité.

### **Bibliographie :**

- J.-F. COLLANGE (dir.), *Éthique et transplantation d'organes*, Ellipses, 2000.
- M.-J. THIEL (dir.), *Donner, recevoir un organe*, Presses Universitaires de Strasbourg, 2009.
- *Le prélèvement d'organes sur personne décédée*, Laennec, numéro spécial, 2010, n° 4.
- Comité consultatif national d'éthique, *Avis n° 115*, 7 avril ,2011.
- S. AGACINSKI, *Le tiers-corps. Réflexions sur le don d'organe*, Seuil, 2018.

## **Modalités d'inscription**

L'inscription aux cours est **obligatoire** et se fait **avant de participer aux enseignements**. Elle doit être accompagnée de son règlement.

Le Centre Sèvres se réserve la possibilité d'annuler un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant. C'est pourquoi il est important de s'inscrire dès que possible.

L'inscription se fait :

- par internet sur le site du Centre Sèvres : [www.centresevres.com](http://www.centresevres.com)  
« inscription en ligne »
- par courrier : envoyer le bulletin d'inscription (téléchargeable sur le site) dûment rempli et accompagné du règlement
- sur place : auprès de l'accueil ou du secrétariat

**NB : Aucune inscription ne peut être prise par téléphone ou par mail.**

## **Droits d'inscription**

- ♦ Formation continue : s'adresser au secrétariat.
- ♦ Réduction de 75 % aux étudiants de moins de 26 ans sur justificatif, 50 % aux demandeurs d'emploi sur justificatif, 50 % à l'un des conjoints pour l'inscription d'un couple au même cours.
- ♦ Si vous désirez soutenir financièrement le Centre Sèvres, vous pouvez payer un tarif de soutien dont le montant est laissé à votre appréciation.

Tarif : 35 €

**Consulter le site**

Cette consultation est recommandée pour être informé des modifications éventuelles apportées au programme ou des diverses manifestations organisées au cours de l'année.